

entre le Royaume-Uni et le Canada a été établie. Elle se compose de hauts fonctionnaires des gouvernements des deux pays, et constitue un moyen d'étudier systématiquement certains des problèmes qui naissent du commerce international.

L'augmentation graduelle des réserves de change étranger au Canada en 1949 et au début de 1950 a permis la modification et l'abandon de plusieurs des restrictions imposées en vertu de la loi d'urgence sur la conservation des devises. Au nombre des changements importants qui se sont produits en 1949, il y a : la radiation, de la liste interdite, d'articles tels que la viande, la volaille, les produits laitiers, les comestibles divers, les cigarettes, les huiles et graisses, le bois d'œuvre et la peinture; le transfert, de la liste interdite à la liste contingentée, d'articles tels que les accessoires de plomberie, les meubles et la vaisselle; la radiation, de la liste contingentée, d'articles tels que les fruits frais, les légumes, le fromage, le cuir, les montres et les mouvements de montres; l'augmentation des contingents d'environ 25 p. 100; et l'augmentation des attributions d'environ 25 p. 100 à l'égard de certains biens fixes et biens de production dont l'importation était permise, tels que les véhicules automobiles, les cuisinières, les réfrigérateurs, les radios et les appareils de télévision. Deux décrets du conseil adoptés en février 1950 pourvoient au transfert de la Suisse de la liste des parties contractantes à celle des parties non contractantes, et à l'augmentation du contingent des textiles de 10 p. 100 le 1^{er} avril et au transfert, le 1^{er} juillet, des fruits et des légumes conditionnés et d'un grand nombre de biens durables de consommation de la liste interdite à la liste contingentée.

Lorsqu'il a fallu réimposer certaines régies en novembre 1947, on a dû aussi "geler" la portion non employée du prêt de 1,250 millions consenti au Royaume-Uni subordonné à la loi de 1944 sur l'assurance des crédits à l'exportation. Grâce au redressement de la situation du Canada en matière de change étranger, de nouveaux prélèvements sur ce prêt à raison de dix millions par mois ont été autorisés à compter de janvier 1949.

Le Canada a maintenu le blocage des exportations de plusieurs produits et vers certaines régions afin d'en assurer des approvisionnements suffisants au marché domestique, de faciliter l'orientation des exportations vers l'Europe occidentale en vertu du programme américain de l'Administration de la coopération économique, et pour des raisons de sécurité nationale. A la fin de 1949, 91 articles restent soumis à la réglementation des exportations; 328 en avaient été affranchis durant l'année et 11 y avaient été assujétis. La réglementation des exportations vers certaines régions visait toutes les marchandises à l'égard de 64 pays. Toutefois, afin de faciliter les échanges, un permis général sans restriction a été émis autorisant les exportations vers ces pays de marchandises que le Canada n'avait aucun avantage particulier à bloquer.

Divers événements internationaux qui se sont produits en 1949 sont dignes de mention en raison de l'importance économique qu'ils pourraient avoir pour le Canada dans l'avenir. Le premier a été la signature en avril 1949 du Traité de l'Atlantique-Nord. A sa seconde réunion en novembre, le Conseil pour l'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a créé un comité de la défense financière et économique, auquel a été adjoint un personnel permanent établi à Londres. En juin 1949, un comité mixte d'organisation de la mobilisation industrielle aux États-Unis et au Canada a tenu aussi sa première réunion. Ce comité est chargé de l'échange des renseignements sur les problèmes d'intérêt commun au deux pays relativement aux initiatives d'organisation en vue de la mobilisation industrielle. En janvier 1950, la première Conférence du Commonwealth sur les affaires extérieures s'est réunie à Colombo (Ceylan). Bien que l'objet premier de cette réunion ne fût pas d'étudier les questions